

immobilier.lefigaro.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Découvrez les contours du futur «Bail mobilité» promis par Macron

vidéo : http://immobilier.lefigaro.fr/article/decouvrez-les-contours-du-futur-bail-mobilite-promis-par-macron_a6a7f458-1191-11e8-8c8d-d16d3f1b496d/

INTERVIEW VIDÉO - Quelques jours après avoir clôturé la conférence de consensus sur le logement au Sénat, Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, revient sur l'un des engagements d'Emmanuel Macron : le bail mobilité.

Au Sénat, lors des échanges sur le thème du logement privé, le futur bail mobilité n'a pas fait consensus. Loin de là. Si la plupart des professionnels comme la Fnaim (Fédération nationale de l'immobilier), l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier) et les grands réseaux immobiliers se félicitaient de sa possible ouverture à tous, son champ d'application pourrait être finalement réduit. Cet outil complémentaire, qui a pour objectif de mobiliser davantage de logements aujourd'hui inexploités en le proposant en locations meublées pour une durée de 1 à 10 mois (non renouvelable), a été la cible de nombreuses attaques.

Des associations ont pointé du doigt la crainte d'une précarisation des locataires. «Après la précarité dans le travail, la précarité dans le logement», s'insurge la Confédération nationale du logement. Sa crainte? Une prolifération de ce type de contrat court dans l'ensemble du parc locatif privé et des dérives dans son utilisation au détriment des locataires. Les réticences ont été entendues. L'UNIS préconise «de mieux paramétrer le dispositif pour que les bailleurs puissent proposer un bail clé en main». Résultat, si ce bail a pour vocation d'être une alternative plus souple aux baux classiques, il devrait se restreindre à sa vocation initiale avec un encadrement juridique très précis.

La garantie Visale pour le risque d'impayés

Interrogé lors du Club Immo Le Figaro, sur la question de son champ d'application, Julien Denormandie est catégorique: «C'est une question qui sera débattue dans le cadre de la discussion parlementaire. Son essence même est de s'adresser aux personnes en mobilité: des étudiants en stage, ceux qui sont en formation professionnelle... Au final, ceux qui ont besoin pendant quelques mois de changer de logement. L'idée du bail mobilité est de lever une barrière à l'entrée qui est le dépôt de garantie. Pour sécuriser le propriétaire, nous proposons d'étendre la garantie Visale qui couvrira non seulement le risque d'impayé de loyer mais également la remise en état du bien, le cas échéant. Le bail permettra d'être plus accessible au locataire et de sécuriser le bailleur.» Le projet de loi logement sera présenté en conseil des ministres fin mars puis débattu au Parlement.